



DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Du 7 / 08 / 2026 au 20 / 09 / 2026

DÉCLARANT

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOM TRIBOUX PRÉNOM ERIC

ADRESSE 8 rue principale

CODE POSTAL 60360 COMMUNE Catheux

☒ Propriétaire* ☐ Possesseur* ☐ Fermier* ☐ Détenteur du droit de destruction*

*Cocher la case correspondante

DÉCLARE (possibilité de cocher les 2 cases) ☐ PIÉGER - N° AGREMENT: ☒ FAIRE PIÉGER

Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts classées par les arrêtés ministériels et préfectoraux en cours dans le département de l'Oise conformément avec la réglementation en vigueur.

SUR LA COMMUNE DE (1 seule commune): Catheux

LIEU-DIT:

PIÉGEUR(S) AGRÉÉ(S)

Utilisation du N° d'agrément du déclarant (si piéteur agréé): ☒ Oui ☐ Non

Nom: LEDOUX	Prénom: SYLVAIN
Adresse: 14 RUE DU PRESSIR	
Code postal: 60360	Commune: LE GALLET
N° AGREMENT: 60 - 4200	Téléphone: 06 4219 25 75

Noms des préposés (pour la relève des pièges)

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code postal:	Commune:
N° AGREMENT:	Téléphone:

Noms des préposés (pour la relève des pièges)

Fait à LE GALLET le 03/09/26

Destinataires

- une copie en mairie pour affichage
- une copie au déclarant et au(x) piéteur(s) si différents

Le déclarant

signature

Le(s) piéteur(s)

signature(s)

MAIRIE DE CATHEUX
Visa du Maire

signature et cachet

Cette déclaration est valable 3 ans à compter de la date de visa par le maire de la commune où est pratiqué le piégeage:

- Le maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration,
- Il en remet un exemplaire au déclarant qui le conserve par-devers lui.
- Le maire en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage ainsi que dans les enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.